

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 11 AOÛT 2023 À 19 H

Le Conseil Municipal de Saint-Maurice-Aux-Riches-Hommes régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de FAGEGALTIER Francis, Maire.

Présents : Christophe DEVILLE DE PERIERE, Francis FAGEGALTIER, Séverine FRABOT, Vanessa GORISSE, Christophe NION, Line PARISOT, Philippe WITASSE.

Absente représentée : Maud PROTAT-KOFFLER représentée par Christophe DEVILLE DE PERIERE

Absent excusé : Rémy GUYOT

Absente : Caroline TEIXEIRA

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe NION

ORDRE DU JOUR :

1. TRAVAUX
2. TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS.
3. AMENAGEMENTS EXTERIEURS
4. SALLE DES FÊTES
5. QUESTIONS DIVERSES

Le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour la convention de prise en charge des entretiens des aires collectives de jeux par la CCVPO. Le conseil municipal accepte.

La CCVPO propose la signature d'une convention pour la prise en charge des entretiens des aires collectives de jeux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention.

1. TRAVAUX.

Rappel : pour mémoire, l'opération identifiée comme « cœur de village » comprend trois éléments : le réaménagement de la circulation dans le carrefour des rues de la forêt de Lancy et du Dr Courtois, la rénovation du bâtiment de la boulangerie pour accueillir le vestiaire de l'agent communal, le bureau de la Poste et les locaux pour les associations, ainsi que l'aménagement de tout l'environnement du bâtiment, parking et assainissement compris.

➤ REAMENAGEMENT DE LA CIRCULATION SUR LE CARREFOUR.

Le bureau d'étude a proposé un contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant forfaitaire de 9 400 € HT. Le montant des travaux est estimé à 130 185 € HT.

Le Maire précise que le plan n'est pas figé, la question étant très complexe avec, en plus du problème de sécurité de la circulation, la gestion des eaux pluviales, la rénovation du réseau d'eau potable, la présence des réseaux de gaz, d'électricité, d'éclairage et de télécommunication enterrés ainsi que le transfert administratif d'une partie d'une voie communale au département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le contrat de maîtrise d'œuvre.

➤ RENOVATION DE LA BOULANGERIE

L'estimation des travaux est de 253 043 € HT sans le coût des panneaux photovoltaïques dont l'installation a été décidée par le conseil municipal lors de sa dernière réunion. Sur cette base, après avoir fait l'étude préliminaire du projet, l'architecte a proposé un contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant

de 26 468,30 € HT, mais variable car associé à un taux de 9% du montant réel des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le contrat de maîtrise d'œuvre et espère ne pas avoir de mauvaises surprises comme pour l'école.

A cela il faut ajouter le coût d'une étude de sol pour savoir si celui-ci est capable de supporter l'ajout du poids des panneaux sur le toit et le nouvel assainissement, l'actuel n'étant pas aux normes. Le devis d'ICSEO, déjà retenu pour l'étude du sol autour de l'église, est de 3 300 € HT. Le devis de Geotec est de 3 690 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise ICSEO pour un montant de 3 300 € HT.

Il faut aussi ajouter le coût d'une étude de la structure métallique du bâtiment pour savoir si celle-ci est capable de supporter l'ajout du poids des panneaux sur le toit. Le Maire informe le conseil que le devis d'E3C Ingénierie de 2 500 € HT a été signé conformément aux délégations allouées au Maire.

➤ ALIMENTATION EN EAU DE L'ATELIER COMMUNAL

Actuellement, en bordure du chemin du lavoir, il y a un regard dans lequel on trouve le compteur d'eau pour l'alambic et un robinet sans compteur (!) qui est utilisé par la commune.

Il faut donc mettre un compteur pour l'eau utilisée par la commune et en profiter pour alimenter en eau l'atelier communal qui en est dépourvu. Or le regard se trouve sur une propriété privée dont le propriétaire ne veut pas vendre la partie « hors les murs » qui serait nécessaire pour régulariser la situation.

Le SMAEP ne peut pas intervenir dans ces conditions sur terrain privé et propose de faire une nouvelle alimentation de l'atelier et de l'alambic depuis la rue de la forêt de Lancy en passant le long du square Brissot, en terrain communal. Le devis est de 4 329,70 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de VIV'EAU pour le montant de 4 329,70 € HT.

Le Maire indique que le SMAEP a suggéré de remplacer le poteau incendie situé au croisement des rues Matignon et St Roch (au niveau du 15 rue Matignon), qui ne donne pas un débit suffisant, comme cela est confirmé par le SDIS, par un nouveau poteau placé au carrefour avec la rue de la Vallée.

Le conseil municipal émet des remarques sur la proposition du syndicat qui lui seront transmises pour clarification.

2. TABLEAU DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La Trésorerie de Sens vient de nous informer qu'à la suite des élections municipales de 2020 à l'appui de la délibération du 23 mai 2020 instaurant les taux des indemnités du Maire et des adjoints, un tableau reprenant ces montants aurait dû être validé par la sous-Préfecture de Sens et transmis à chaque paiement. Or, ni la sous-Préfecture, ni la trésorerie n'ont soulevé ce manquement depuis mai 2020 ! Les indemnités de juillet ont été payées « exceptionnellement » mais le conseil municipal doit valider ce tableau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le tableau.

3. AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Pour les installations de loisirs et sportives, suivant les orientations prises lors de la précédente réunion du conseil, le projet a été revu et des devis ont été obtenus.

➤ TERRAIN DE FOOT

Les installations proposées sont décrites. Le devis pour des équipements divers est de 40 044 € HT. Le devis pour le réaménagement du terrain de basket est de 12 191,15 € HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à faire les demandes de subventions.

Le Maire indique avoir eu un contact avec la Fédération Française de Handball qui propose un terrain de hand à 4 qui pourrait être installé sur l'ancien terrain de basketball. La demande de subvention sera faite sans cette option.

➤ PLACE DE L'ECOLE

Les installations proposées pour les enfants sont décrites.

Le devis est de 72 299 € HT.

Les installations pour «adultes» sont aussi présentées.

Le devis est de 30 062 € HT.

Le Maire demande au conseil son autorisation pour rechercher toutes les subventions possibles sur cette base qui correspond à un coût total de 154 596,15 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à faire les demandes de subventions sur la base de 154 596,15 € HT. Le choix final de ce qui sera réalisé dépendra du taux des subventions accordées et des possibilités budgétaires communales.

4. TARIF DE LA SALLE DES FETES

Le club de tir a fait une demande pour occuper la salle en semaine, a priori les mardis après-midi et les mercredis pour les entraînements, cela pratiquement toutes les semaines, et éventuellement pour des compétitions les week-ends,

Le tarif voté par le conseil municipal rendrait financièrement impossible un tel fonctionnement.

Le même problème apparaîtrait si un club de danse (comme le club de danse country à Vaudeurs), une école de musique (un habitant l'envisageait un temps) ou une troupe de théâtre se montaient.

Le club de tir a suggéré de payer un forfait annuel.

Il faut donc ajuster la décision du 29 juin dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (6 voix pour, 1 abstention et 1 contre), décide de demander la somme forfaitaire de 350 € TTC par an pour les associations qui ont besoin de la salle des fêtes de façon régulière et au-delà des trois locations gratuites par an, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Maire précise que la location onéreuse reste prioritaire à condition que la demande soit effectuée par le locataire 48 h à l'avance.

5. QUESTIONS DIVERSES

➤ TRAVAUX SUR LA RUE MATIGNON

Le Maire rappelle l'information qui a été diffusée : les travaux vont commencer le 21 août. L'enfouissement des lignes électriques sur la rue Camille MATIGNON se poursuivra jusqu'au 15 octobre. Ensuite le syndicat en charge de l'eau interviendra pour 9 ou 10 semaines sur la rue Camille MATIGNON mais aussi sur la rue St ROCH.

Le calendrier est une estimation sujette aux caprices de la météo.

Les services Départementaux ont défini une déviation de la route Départementale D25 par l'Est du village via Courgenay et Pouy sur Vanne. Pour des véhicules légers, il y a possibilité de passage par l'Ouest via Sognes et Soligny.

➤ FIBRE OPTIQUE

Malgré de très nombreuses relances auprès du Département, qui finance, et de la société Yconik, qui installe, la commune n'a pas d'information sur la date de réalisation de la connexion du hameau de la Chaume. Comme noté dans l'article de l'Yonne Républicaine du 2 août (sur le Tonnerrois), le blocage dû au refus des poteaux par la Commune de Perceneige n'est pas unique dans le département.

Pour le bourg, pour la partie située de la mairie (incluse I) jusqu'à la sortie vers Trancault, on a vu des personnes travaillant à installer la fibre en aérien à quelques jours du début de l'enfouissement des lignes ! La société qui installe la fibre vient de prendre contact cette semaine avec le SDEY pour coordonner les actions. Il est espéré que l'installation de la fibre sera effective au 15 octobre 2023.

➤ FETE DE LA SAINT MAURICE

Le Maire demande au conseil son avis pour organiser cette fête, qui aura lieu le 23 septembre, dont le seul évènement déjà connu est l'inauguration de la rénovation des bâtiments de l'école à 11h00.

Les habitants sont bien sûr invités à cette inauguration. La cérémonie sera suivie d'un apéritif dans la salle polyvalente.

Le conseil municipal décide que la soirée sera animée par Michel BERTRAND. Pour le repas et les autres festivités des propositions sont attendues.

➤ REPAS DES AINES

Le Maire demande au conseil son avis pour organiser ce repas. Si l'alternance entre repas à Saint Maurice et repas à l'extérieur est respectée, ce serait cette année à l'extérieur.

Des idées ont été discutées mais pas de décision pour le moment.

➤ DEPÔT DE PAIN

Le commerce « Comme Chez Soi » fermera du 11 au 22 septembre 2023 inclus. Il n'y aura pas de dépôt de pain, le boulanger ne souhaitant pas assurer cette livraison ailleurs qu'au commerce alors qu'il aura une charge de travail importante sans son personnel habituel.

➤ VOLS

Le Maire constate que le trampoline qui était utilisé par le centre de loisirs et entreposé dans la salle des fêtes a disparu : l'auteur des faits a laissé le carton vide.

Le poteau soutenant le panneau de sortie de village vers le terrain de foot a été cassé dans un premier temps puis l'ensemble « poteau + panneau » a été volé dans un second temps.

L'ordre du jour étant examiné et les questions diverses épuisées, la séance est levée à 20 H 55.

Le Maire, Francis FAGEGALTIER

